



Une association nous fait signer le don de nos salaire de stage

Par **kity38**, le **26/11/2010** à **12:50**

Bonjour,
Je fais partie de l'association de mon université, qui en début d'année nous fait payer une cotisation et signer un accord dans lequel on s'engage à verser lors de nos stages en entreprise les revenus perçus déduction faite des frais engagés. J'ai signé, j'ai fait mon stage, perçu 975€, utilisé mon véhicule (carte grise encore au nom de mes parents) pour les trajets, ai eu des frais de restaurant d'entreprise etc..... aujourd'hui l'association me demande (frais déduits) de lui verser 475€, mes frais d'essences ont été calculés au réel et non suivant le barème fiscale. Je souligne que je suis étudiante et que je ne retire de ce travail aucun bénéfice. Une association a-t-elle le droit d'agir ainsi ? est-ce légal de demander à ses adhérents le versement intégral de leur salaire frais déduits